REPUBLIQUE DU BURUNDI

CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/165 DU 19 JUILLET 2016 PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL DE LA RADIO TELEVISION NATIONALE DU BURUNDI (RTNB)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret-loi n° 1/23 du 26 juillet 1988 portant Cadre Organique des Etablissements Publics Burundais ;

Vu le Décret n° 100/072 du 11 avril 1989 portant Modification des Dispositions du Décret n° 100/11 du 11 mars 1986 portant Organisation de la Radio Télévision Nationale du Burundi ;

Vu le Décret n°100/29 du 18 septembre 2015 portant Révision du Décret n° 100/125 du 19 avril 2012 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/60 du 05 avril 2016 portant Organisation et Fonctionnement du Ministère des Postes, des Technologies de l'Information, de la Communication et des Médias ;

Sur proposition du Ministre des Postes, des Technologies de l'Information, de la Communication et des Médias ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Directeur Général de la Radio Télévision Nationale du Burundi « RTNB » :

Monsieur Salvator NIZIGIYIMANA.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent Décret sont abrogées.

Article 3 : Ministre des Postes, des Technologies de l'Information et des Médias est chargé de l'exécution du présent Décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 19 juillet 2016,

Pierre NKURUNZIZA.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

19.7.2016

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Dr Joseph BUTORE.

LE MINISTRE DES POSTES, DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION, DE LA COMMUNICATION ET DES MEDIAS,

Nestor BANKUMUKUNZI.-